Imaginer un dialogue citoyen sur l'IA dans les services publics : recommandations pour une gouvernance fondée sur la transparence et la confiance

AUTRICES

Karine Gentelet
Raquel Peñalosa
Manon Aigoin
Marie-Chantale Dion
Janah Hajjsleiman

obvia

communautique

Août 2025

Autrices :

Karine Gentelet
Professeure titulaire, département des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais, et directrice scientifique de la collaboration avec la société civile pour l'Obvia.

Raquel Peñalosa
Présidente du conseil d'administration, Communautique

Manon Aigoin
Étudiante au doctorat, École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Marie-Chantale Dion
Chargée de projet, Communautique

Janah Hajjsleiman
Étudiante à la maitrise, Département de Sociologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Avec la collaboration :

Lyne Nantel
Conseillère en consultation publique et participation citoyenne, Obvia

Présentation des organisations porteuses du projet de recherche

obvia

L'Obvia identifie les enjeux sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique, et contribue à des solutions qui placent les êtres vivants et la biosphère au centre de leur cycle de développement et d'utilisation.

Notre communauté de recherche produit des connaissances ouvertes qui renforcent les capacités individuelles et collectives, **en collaboration avec la société civile, les acteurs publics, l'industrie et les développeurs.**

communautique

La mission de Communautique est de soutenir la participation citoyenne en favorisant la maîtrise de l'information, l'appropriation des technologies de l'information et des communications et la contribution à leur développement, prenant ancrage dans des valeurs d'émancipation, d'épanouissement et d'engagement individuels et collectifs.

Produit avec le soutien financier du Fonds de recherche du Québec

Fonds de recherche Québec

DOI : 10.61737/LPLW5969
ISBN : 978-2-925581-19-2

Pour citer ce document : Gentelet, K., Peñalosa, R., Aigoin, M., Dion, M.-C., et Hajjsleiman, J. (2025). *Imaginer un dialogue citoyen sur l'IA dans les services publics: recommandations pour une gouvernance fondée sur la transparence et la confiance.* Obvia. https://doi.org/10.61737/LPLW5969

Table des matières

Résumé 4

Introduction 5

Partie 1 - Pourquoi faut-il inclure les personnes citoyennes sur la gouvernance de l'IA dans les services publics ? 6

Transformations dans la rationalité des services publics : promesses, tensions, et nouvelles responsabilités 7
- Promesse 7
- Tensions 7
- Nouvelles responsabilités 7
- Risques de biais, d'opacité et de perte de contrôle 8
- Biais algorithmiques 8
- Opacité des systèmes 9
- Perte de contrôle 9

Un contexte québécois en transformation 9
- Pourquoi les démarches actuelles de consultation des citoyens et des citoyennes sont-elles insuffisantes ? 10

Des exemples de consultations réussies 11
- Mesure de l'acceptabilité sociale 11
- Forums citoyens délibératifs 11
- Plateformes numériques dédiées 11

Partie 2 - Projet pilote de dialogue citoyen 12

A. Description 13

B. Méthodologie 13

C. Déroulement et constats 14
- Phase 1 : Entretiens exploratoires 14
- Constats de la phase 1 15
- Phase 2 : Phase d'idéation participative – « Imaginer » 16
- Constats de la phase 2 19
- Phase 3 : Prototyper ou imaginer une démarche de dialogue citoyen 20
- Constats généraux de la phase 3 25

Partie 3 - Conditions de mise en œuvre d'un dialogue citoyen pour une gouvernance de l'IA fondée sur la transparence et la confiance 26

Assurer une qualité du dialogue et une participation informée sur des enjeux locaux et concrets 27

Participer pour décider en toute transparence 28

Soutenir une participation équitable en valorisant la diversité des savoirs et expertises 29

Renforcer la littératie numérique des personnes citoyennes 30

Soutenir des démarches territoriales de participation ancrées dans les réalités locales 31

Instaurer des mécanismes formels, continus et pérennes de participation citoyenne 31

Conclusion 32

Annexe 1 - Tableau synthèse des phases de dialogue 33

Annexe 2 - Guide d'entretien semi-directif 33

Bibliographie 34

Résumé

Sommaire exécutif

Ce rapport vise à déterminer les conditions de succès d'un dialogue citoyen sur le déploiement des technologies d'intelligence artificielle (IA) dans les services publics québécois. Il vise également à renforcer les capacités individuelles et collectives des citoyens et citoyennes à manifester leurs préférences et leurs réserves vis-à-vis de l'utilisation de cette technologie. Il s'appuie sur une analyse approfondie des dispositifs participatifs existants, des enjeux éthiques, sociaux et institutionnels associés à l'IA, sur un état des lieux du contexte québécois, et sur la réalisation d'un processus participatif citoyen autour des enjeux des impacts sociétaux de l'IA. Élaboré à la demande de Communautique, ce document a une visée stratégique et pratique : il doit permettre d'outiller les acteurs publics et communautaires qui souhaitent garantir une gouvernance de l'IA plus démocratique, transparente et équitable. Il formule à cette fin une série de recommandations concrètes. Dans une société où les outils d'IA influencent de plus en plus les décisions administratives et les services offerts à la population, il devient essentiel de s'assurer que leur développement repose sur la transparence, la redevabilité, l'équité et le respect des droits fondamentaux. Ce projet s'inscrit ainsi dans une démarche de dialogue démocratique et d'intelligence collective, visant à donner une voix active aux citoyennes et citoyens.

Principales conclusions

- Les consultations actuelles sont souvent ponctuelles, peu inclusives et sans réel ancrage décisionnel. Les démarches manquent de suivi et de retour aux participants.
- Les personnes citoyennes souhaitent comprendre et participer : transparence des algorithmes, sécurité et qualité des données, évaluation éthique et environnementale, maintien d'une supervision humaine et droit de refus des systèmes automatisés.

Recommandations

1. Mettre en place des espaces de dialogue citoyen de manière systématique dans le développement des projets d'IA impliquant des services publics.
2. Prévoir un rôle formel pour les personnes citoyennes dans la gouvernance de l'IA : revoir la structure de gouvernance de certaines institutions afin d'inclure une représentation citoyenne au sein, par exemple, de comités existants afin de passer d'une consultation ponctuelle à une participation structurée et continue.
3. Institutionnaliser des mécanismes de suivi des dialogues citoyens : publier systématiquement des bilans de consultations et les intégrer aux processus décisionnels.
4. Financer des démarches locales délibératives en créant un programme de soutien pour financer des dialogues locaux sur l'IA dans les services publics, sur des sujets concrets en lien avec son déploiement.
5. Collaborer avec des organisations locales, telles que des bibliothèques ou Fab Lab, pour l'animation d'ateliers participatifs ou comme lieu de consultations de registres, d'outils pédagogiques sur l'IA, etc.
6. Envisager la mise en œuvre d'initiatives et d'applications mobilisant l'intelligence artificielle, produites par et pour les personnes citoyennes.

Introduction

Dans un contexte de numérisation accélérée des services publics, le recours à l'intelligence artificielle (IA) soulève des promesses majeures, mais aussi des interrogations profondes. Les bénéfices annoncés sont nombreux : amélioration de l'efficience administrative, personnalisation des services ou encore anticipation des besoins des citoyens. Pourtant, l'intégration de ces technologies dans l'action publique ne va pas sans risques ni tensions. Biais algorithmiques, opacité des processus décisionnels, difficultés de reddition de comptes et asymétries de pouvoir sont désormais des limites bien documentées, au Québec comme ailleurs.

C'est à la lumière de ces constats que Communautique et l'Obvia ont décidé de collaborer pour mener un projet pilote sur les modalités d'un dialogue citoyen sur les déploiements de l'IA dans les services publics[1]. Si plusieurs consultations ont été menées ici et ailleurs, très peu se sont penchées sur la perspective des personnes citoyennes elles-mêmes quant aux préoccupations et aux conditions de ce dialogue. Or, il nous semblait important, dans le contexte actuel e numérisation accrue des services publics du Québec, de réfléchir non seulement sur ce qui préoccupe les personnes citoyennes, mais surtout comment est-ce qu'elles souhaiteraient être consultées lorsqu'il est question d'IA dans les services publics.

Nous portons une posture à la fois critique et constructive dans l'analyse et la transformation des politiques publiques numériques. Les approches actuelles de participation, souvent ponctuelles ou symboliques, ne permettent pas de véritables espaces délibératifs et inclusifs pour discuter des transformations induites par l'IA, qu'elles soient ponctuelles ou symboliques, elles peinent à offrir un cadre réellement délibératif et inclusif pour discuter des transformations induites par l'IA. Or, la légitimité démocratique d'un tel déploiement ne peut reposer sur de simples campagnes d'information ou des appels à contribution restreints aux experts et expertes. Il est nécessaire de concevoir des espaces plus ouverts, réflexifs et pluriels. Ce rapport propose donc une réflexion sur les différentes modalités de déploiement d'un dialogue citoyen qui soit situé et responsable, tout en prenant appui sur les meilleurs cadres théoriques, expériences internationales et enseignements issus du terrain québécois.

L'objectif de ce rapport est donc double : proposer une lecture des préoccupations citoyennes sur les déploiements de l'IA dans les services publics, mais surtout proposer une lecture des méthodes à partir de leurs propres perspectives pour les consulter lors de ces déploiements. L'objectif de ce rapport serait de pouvoir outiller les acteurs de la société civile et les décideurs publics souhaitant mettre en place des processus de dialogue citoyen sur l'IA dans les services publics.

1 Le projet de recherche a reçu un financement de la part de l'Obvia via le programme des chantiers d'interventions thématiques.

1

Pourquoi faut-il inclure les personnes citoyennes sur la gouvernance de l'IA dans les services publics ?

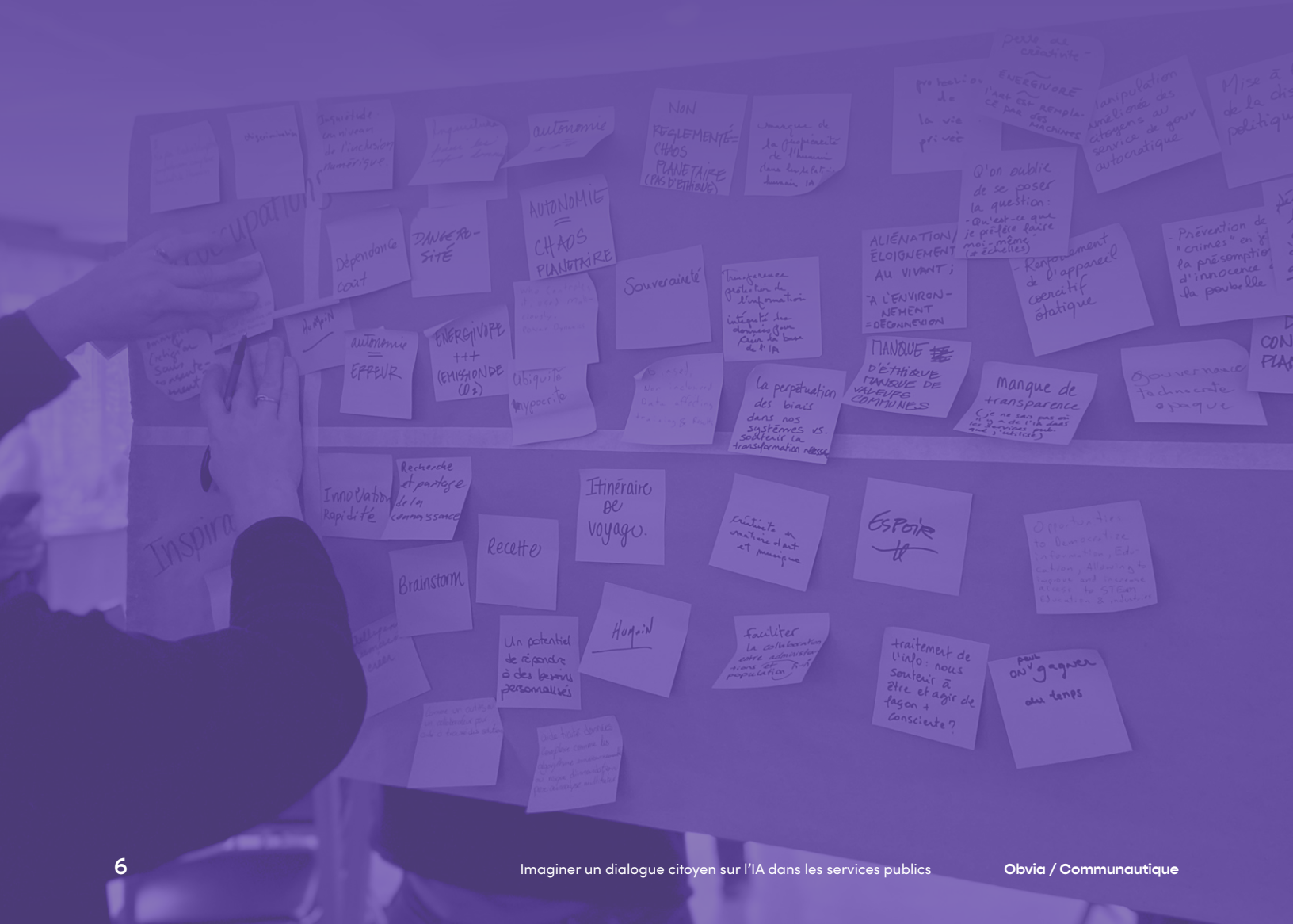

Partie 1 - Pourquoi faut-il inclure les personnes citoyennes sur la gouvernance de l'IA dans les services publics ?

Transformations dans la rationalité des services publics : promesses, tensions, et nouvelles responsabilités

Promesse

Les promesses associées à l'IA dans le secteur public s'inscrivent dans un cycle d'innovation technologique que Jacob et Souissi (2022) qualifient de « printemps de l'IA ». Autrement dit, il s'agit d'une période d'enthousiasme soutenue par des investissements publics massifs, une forte médiatisation, et des objectifs ambitieux de modernisation de l'État. Ces promesses se déclinent autour de plusieurs fonctions clés : automatisation des tâches répétitives, aide à la décision, traitement des données non structurées, interaction améliorée avec les usagers via des assistants numériques, et analyses prédictives dans des domaines comme la santé, l'éducation, ou encore les services d'inspection. L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les services publics transforme profondément les modalités d'action des administrations publiques. En tant que technologie à la fois stratégique et transversale, l'IA promet d'améliorer l'efficacité administrative, de personnaliser les services publics, et de soutenir la prise de décision dans un contexte de données massives et de pressions accrues sur les ressources publiques.

Tensions

Toutefois, cette transformation soulève de nombreuses interrogations d'ordre technique, éthique, juridique, social et en matière d'inclusivité quant à la manière dont ces outils sont conçus, déployés et gouvernés. Dans la mesure où les personnes citoyennes ont eu peu d'espace pour exprimer leurs opinions, leurs préoccupations, leurs besoins et leurs valeurs, ces conversations devraient inclure toutes les personnes concernées par ces transformations.

Cette réflexion sur l'intégration de l'IA dans les services publics ne peut être dissociée des débats locaux actuels, mais aussi internationaux, notamment ceux menés dans les pays du Sud. Des recherches récentes soulignent le rôle central des organisations de la société civile dans la gouvernance de l'IA, appelant à renforcer la participation des communautés marginalisées aux décisions touchant aux infrastructures technologiques publiques[2].

Nouvelles responsabilités

Le déploiement de l'IA dans les services publics implique une transformation organisationnelle majeure. Comme le souligne le Défenseur des droits en France dans une étude publiée en 2024, l'IA modifie les relations entre usagers et institutions, en interposant des systèmes algorithmiques qui peuvent devenir opaques ou difficilement contestables. Cela pose des défis particuliers en matière de transparence, de responsabilité, et d'équité, d'autant plus lorsque les décisions prises ou assistées par des systèmes d'IA entraînent des répercussions importantes sur la vie des personnes. Dans ce contexte, plusieurs travaux recommandent la mise en œuvre de mécanismes d'audit, de redevabilité algorithmique, et de participation citoyenne dans la gouvernance des systèmes d'IA (Sieber et al., 2024 ; Brandusescu & Sieber, 2025).

L'expérience canadienne récente autour de la Loi sur l'intelligence artificielle et les données (AIDA), aujourd'hui abandonnée, illustre à la fois l'urgence et la difficulté d'encadrer l'IA dans une perspective de protection des droits humains (Attard-Frost, 2025 ; Brandusescu & Sieber, 2025). Plusieurs critiques ont porté sur l'absence de consultation significative, le flou des responsabilités réglementaires et l'asymétrie de pouvoir entre l'État, les fournisseurs technologiques, et les citoyens concernés. Ces enjeux sont d'autant plus importants dans les services publics, où la légitimité des décisions repose non seulement sur leur efficacité, mais aussi sur leur acceptabilité sociale.

Ce cas illustre plus largement une tension croissante entre les objectifs économiques de l'innovation et les exigences de justice sociale et de gouvernance démocratique. Plusieurs auteurs et autrices appellent à dépasser le cadre purement technico-réglementaire, pour replacer les finalités sociales et éthiques au cœur des politiques d'IA publique (Brandusescu & Sieber, 2025 ; Smuha, 2025).

2 https://www.expresshealthcare.in/cancer-care/healthcare-global-enterprises-accenture-collaborate-on-cancer-research-and-care-using-advanced-ai/447168/ (consulté le 27 octobre 2025).

Les approches internationales convergent aujourd'hui vers une reconnaissance de la spécificité des risques associés à l'IA dans le secteur public. Le MIT AI Risk Repository identifie des risques systémiques propres aux usages administratifs, allant de la marginalisation involontaire de certains groupes à l'amplification des biais existants dans les bases de données publiques[3]. De son côté, IVADO (2024) insiste sur la nécessité de bâtir une infrastructure de sécurité algorithmique solide, reposant sur la collaboration intersectorielle et la transparence des mécanismes décisionnels.

Dans cette perspective, certains outils tels que les Algorithmic Impact Assessments (AIAs) visent à intégrer les points de vue des communautés affectées dès la conception des systèmes d'IA[4]. Des initiatives comme celles de l'Ada Lovelace Institute montrent que ces démarches peuvent renforcer la transparence et la légitimité des systèmes publics (Sieber et al., 2024).

À l'international, des efforts tels que l'Observatoire des algorithmes publics en France, proposent une mise à disposition ouverte et lisible des algorithmes utilisés dans l'administration, offrant un modèle inspirant pour la gouvernance algorithmique des services publics québécois[5].

Au Québec, comme le rappelle le Conseil de l'innovation du Québec (2024), les forums publics et les appels à contribution restent souvent périphériques aux décisions réelles et leur capacité à structurer une véritable participation citoyenne demeure limitée. L'enjeu n'est donc pas seulement de consulter, mais de reconnaître une diversité de voix dans les processus de définition, de conception et d'implantation des systèmes d'IA publics.

Au-delà des risques, la réflexion contemporaine sur l'IA dans les services publics appelle à un renversement du paradigme technocratique traditionnel. Il ne s'agit plus seulement d'innover pour innover, mais de co-construire des systèmes algorithmiques qui s'ancrent dans les besoins réels des communautés et qui respectent les principes fondamentaux de l'action publique, à savoir l'accessibilité, l'équité, la redevabilité et la participation. Comme le rappelle Sieber et al. (2024), l'enjeu n'est pas seulement d'intégrer l'IA dans les services publics, mais de déterminer à quelles conditions cette intégration peut renforcer la démocratie et la justice sociale, plutôt que les éroder.

Ces réflexions générales sur les enjeux liés à l'intégration de l'IA dans les services publics trouvent une résonance particulière au Québec, où plusieurs initiatives récentes, comme le projet numérique inclusif d'ISOC Québec, témoignent à la fois d'une volonté de modernisation numérique et d'un effort encore en construction pour inclure les citoyens et les citoyennes dans la gouvernance de ces transformations. Le contexte québécois, marqué par des politiques ambitieuses, des structures de recherche reconnues, mais aussi par des tensions et des incertitudes, mérite d'être examiné de manière spécifique.

Risques de biais, d'opacité et de perte de contrôle

L'intégration de l'intelligence artificielle dans les services publics s'accompagne de risques techniques et politiques qui mettent en question la capacité de l'État à en garder la maîtrise démocratique. Trois enjeux critiques reviennent de manière récurrente dans la littérature : les biais algorithmiques, l'opacité des systèmes, et la perte de contrôle institutionnel.

Biais algorithmiques

Le risque de biais est aujourd'hui bien documenté. Les systèmes d'IA, conçus à partir de données historiques, reproduisent souvent des discriminations systémiques liées au genre, à l'origine ethnique, à la situation socioéconomique ou au territoire. Le Défenseur des droits (2024) souligne que ces biais affectent la qualité des décisions administratives, notamment dans les secteurs du logement, de la santé et de l'emploi. De même, Obvia (2024) note que des biais implicites peuvent émerger même dans des environnements techniques conçus pour maximiser l'efficacité, en raison du manque de représentativité des données d'entraînement.

3 https://airisk.mit.edu/ (Consulté le 27 octobre 2025).
4 https://oecd-opsi.org/toolkits/algorithmic-impact-assessment/. (Consulté le 27 octobre 2025).
5 https://odap.fr/ (Consulté le 27 octobre 2025).

Opacité des systèmes

À cela s'ajoute une opacité algorithmique préoccupante. Comme le montre Pénicaud (2025), les citoyens et citoyennes ne disposent généralement pas d'un droit d'accès intelligible aux traitements algorithmiques les concernant, et les institutions elles-mêmes peinent à comprendre ou expliquer les résultats produits par certains systèmes. Le Défenseur des droits (2024) insiste sur le fait que cette opacité affaiblit les droits fondamentaux, en rendant difficile toute contestation ou rectification.

Perte de contrôle

Enfin, plusieurs observateurs et observatrices évoquent un risque de perte de contrôle, à la fois juridique, politique et opérationnel. L'Obvia (2024) identifie une dépendance croissante aux solutions technologiques privées, souvent opaques, difficilement auditables, et mal arrimées aux cadres normatifs existants. Ce décalage crée une zone grise de responsabilité, où ni les fournisseurs ni les autorités publiques ne peuvent clairement assumer les conséquences d'un dysfonctionnement ou d'un biais systémique. Pénicaud (2025) souligne à ce titre l'importance de rétablir une capacité d'arbitrage public sur les finalités et les usages concrets des systèmes d'IA.

Ces trois dimensions ne sont pas indépendantes. Elles forment un nœud de tensions qui met à l'épreuve les principes de transparence, d'équité et de participation pourtant fondamentaux dans les services publics. Reconnaître ces enjeux est une condition préalable à toute tentative sérieuse de gouvernance démocratique de l'IA.

Un contexte québécois en transformation

Au Québec, l'introduction de l'intelligence artificielle (IA) dans l'administration publique s'est accélérée au cours de la dernière décennie, portée par un fort soutien politique, institutionnel et académique. La province bénéficie d'un écosystème technologique dense, structuré autour d'acteurs majeurs, tels que Mila, IVADO ou l'Institut de valorisation des données, et soutenu par plus de 30 chaires universitaires (Colleret & Gingras, 2020). Cette dynamique est amplifiée par un financement gouvernemental important et une volonté explicite d'intégrer l'IA comme levier stratégique de transformation de l'État. En outre, ce dynamisme repose également sur une forte proximité entre les milieux de recherche, les entreprises et les institutions publiques, constituant ce que certains décrivent comme un réseau « tricoté serré » (Colleret & Gingras, 2020). Si cette configuration favorise l'innovation, elle peut aussi engendrer des risques de consanguinité institutionnelle dans la gouvernance de l'IA, notamment en matière de reddition de comptes et de délibération publique.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a dévoilé en 2021 une Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique (Jacob & Souissi, 2022). Cette stratégie repose sur trois axes complémentaires : (1) la modernisation des services publics, (2) l'outillage organisationnel et humain de l'administration, et (3) l'adoption de pratiques responsables. Elle vise à faire de l'IA un outil au service de l'efficience et de l'équité, tout en maintenant un dialogue avec la population pour favoriser l'acceptabilité sociale de ces transformations (Secrétariat du Conseil du Trésor, 2021).

Toutefois, la mise en œuvre de cette stratégie soulève des enjeux importants. Les recherches de Jacob et Souissi (2022) menées auprès de trois organismes publics québécois révèlent des défis concrets liés à la fiabilité des systèmes d'IA, à la gestion des données, à la sécurité des processus, et à l'adaptation organisationnelle. En parallèle, Bourassa-Forcier (2020) met en évidence des enjeux juridiques spécifiques dans le secteur de la santé, notamment en matière de responsabilité, d'accès aux données, et de respect de la vie privée. **Ces contraintes rappellent que l'IA, loin d'être un simple outil technique, implique des arbitrages politiques, normatifs et sociaux.**

L'acceptabilité sociale de l'IA repose aussi sur la qualité du dialogue entre l'État et la population. Si des efforts ont été faits en ce sens, notamment à travers des consultations publiques, leur portée demeure inégale. La consultation de 2021 menée par le Secrétariat du Conseil du trésor a été intégrée à la stratégie gouvernementale, mais elle reste un événement isolé. Plus récemment, le Conseil de l'innovation du Québec (2024) a organisé un forum public et lancé un appel aux contributions citoyennes, recueillant plus de 1 500 inscriptions. Toutefois, comme le souligne son propre rapport d'activités final, l'échantillon de participants était composé principalement d'expert-es et professionnel-les du domaine, ce qui limite la représentativité des résultats (Conseil de l'innovation, 2023).

Le projet de loi 82 sur l'identité numérique, accompagné d'une consultation publique lancée en 2024 par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, confirme à la fois l'intérêt citoyen pour les enjeux liés à l'IA avec plus de 86 % d'appuis selon Loiseau et al. (2025), mais aussi la nécessité d'ancrer ces démarches dans des mécanismes délibératifs plus soutenus et inclusifs.

Enfin, plusieurs contributions soulignent l'importance d'une approche intersectorielle et réflexive pour assurer un déploiement éthique de l'IA dans les services publics. Que ce soit via des laboratoires d'expérimentation, des cellules d'expertise, ou des évaluations d'impact algorithmique, le Québec dispose déjà de leviers pour renforcer la gouvernance responsable de l'IA. Toutefois, comme le rappelle l'Obvia (2024), ces instruments ne seront efficaces que s'ils sont arrimés à une vision politique claire de ce que doit être l'IA au service du bien commun.

Par ailleurs, les ordres professionnels, qui pourraient jouer un rôle structurant dans le contrôle de l'usage éthique de l'IA au sein des institutions publiques, demeurent encore peu préparés à assumer cette responsabilité (Obvia, s.d.). Leur mobilisation constitue pourtant un levier potentiel d'encadrement normatif, au croisement entre expertise, éthique professionnelle et mission de service public.

Comme le soulignent Corbett et Tchatchouang Wanto (2022), les systèmes professionnels québécois disposent déjà de référentiels de déontologie et de responsabilité pouvant être mobilisés pour encadrer l'usage de l'IA de façon plus rigoureuse, notamment en ce qui concerne la protection du public et la compétence des praticien·nes.

Ce déficit de légitimité est d'autant plus préoccupant que plusieurs cas récents de défaillances liées à l'IA dans la gestion publique ont été documentés, tant au Québec qu'à l'étranger. Des erreurs de traitement, des biais algorithmiques ou des décisions opaques ont révélé les limites des mécanismes actuels de supervision (Guillaud, 2025).

Pourquoi les démarches actuelles de consultation des citoyens et des citoyennes sont-elles insuffisantes ?

Malgré la multiplication des initiatives visant à mieux encadrer l'intelligence artificielle dans l'espace public, les mécanismes actuels de participation citoyenne peinent à répondre aux exigences d'une gouvernance réellement démocratique. En effet, les consultations organisées jusqu'à présent par l'État québécois (qu'il s'agisse de forums, de sondages ou d'appels à contributions) présentent plusieurs limites structurelles.

1. Premièrement, elles sont souvent ponctuelles, non délibératives et faiblement ancrées dans un processus décisionnel transparent. Par exemple, le forum public organisé par le Conseil de l'innovation du Québec en 2023 a réuni plus de 1500 personnes, mais n'a pas été reconnu comme une consultation officielle et n'a donné lieu à aucun mécanisme de suivi formel (Conseil de l'innovation, 2024).

2. Deuxièmement, ces démarches s'adressent principalement à un public déjà sensibilisé. L'analyse des profils ayant répondu aux appels à contribution révèle une surreprésentation des experts et expertes en IA ou des professionnels et professionnelles du numérique (Conseil de l'innovation, 2023). Cela limite la représentativité des perspectives exprimées, et reproduit des inégalités d'accès à la parole.

3. Troisièmement, les consultations sont rarement conçues comme des espaces de réflexion, dans lesquels les personnes peuvent se documenter, discuter, confronter leurs points de vue et coproduire des propositions. La logique « d'invitation » prédomine, au détriment de celle « d'invention collective » (Loiseau et al., 2025 ; Obvia, 2024). Cela réduit leur capacité à transformer en profondeur la relation entre citoyens, institutions et technologies.

Enfin, peu d'entre elles s'inscrivent dans une logique de pérennisation. Il manque des cadres de suivi, d'évaluation et de retour aux participants et participantes, ce qui nuit à la confiance et à l'efficacité de ces démarches.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de repenser les formes de consultation publique dans une perspective plus inclusive, structurée et prospective. Le prototypage présenté dans ce rapport s'inscrit précisément dans cette logique, étant donné qu'il vise à dépasser les limites identifiées pour proposer un dispositif d'interaction citoyenne à la fois pragmatique et politiquement significatif.

Des exemples de consultations réussies

La période 2018-2025 a vu émerger plusieurs initiatives plus inclusives, structurées et prospectives, qui mobilisent souvent de manière combinée les méthodes quantitatives, qualitatives, participatives, délibératives et numériques précédemment décrites.

Mesure de l'acceptabilité sociale

Un premier niveau de consultation consiste à mesurer l'acceptabilité sociale de l'IA. De grands sondages internationaux ont été menés par des institutions ou des entreprises pour évaluer l'opinion publique. L'étude Make.org citée plus haut montrait dès 2023 une opinion partagée, avec presque la moitié des citoyens et citoyennes inquiets quant à un déploiement non maîtrisé de l'IA dans l'administration[6] Ces données quantitatives, utiles pour alerter sur les perceptions générales, justifient la mise en place de consultations plus approfondies pour répondre aux interrogations du public. En effet, elles révèlent une inquiétude diffuse qu'il convient d'expliquer et d'adresser par le dialogue.

Forums citoyens délibératifs

Plusieurs pays ont donc organisé des forums citoyens délibératifs autour de l'IA. On a évoqué le jury citoyen irlandais sur l'IA en santé (2024) qui a abouti à des recommandations fortes en matière de régulation et de transparence[7]. Au Royaume-Uni, le Nuffield Foundation a tenu en 2019 un mini-public sur l'IA et la gouvernance des données, et le Parlement britannique a appuyé des consultations publiques lors de l'élaboration de son rapport « AI in the UK: ready, willing and able ?[8] ». En France, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a organisé en 2022 une audition citoyenne et des ateliers avec des représentants de la société civile sur la « place du citoyen dans l'IA », concluant à la nécessité d'un déploiement maîtrisé et éthique de l'IA, encadré par la loi, afin de gagner la confiance du public[9]. Ces instances délibératives, en rassemblant divers points de vue (associatifs, syndicaux, citoyens tirés au sort), permettent de formuler des lignes directrices pour une IA de confiance. Par exemple, exiger qu'une décision importante (allocations, impôts) ne soit jamais laissée à l'IA seule sans validation humaine ou créer un organe indépendant de supervision de l'IA (comme l'ont recommandé les participants et participantes de la consultation irlandaise).

Plateformes numériques dédiées

Parallèlement, le canal numérique est évidemment mobilisé pour l'IA. Des plateformes dédiées ont été ouvertes pour la réflexion éthique sur l'IA. Par exemple, la CNIL a lancé une consultation publique en ligne en 2023-2024 sur ses recommandations encadrant les systèmes d'IA[10]. Bien que cette consultation ait été ouverte à tous, elle fut néanmoins orientée vers les professionnels et experts. L'Union européenne, lors de la préparation de l'AI Act (règlement européen sur l'IA), a reçu des centaines de contributions via une consultation en ligne en 2020 émanant d'entreprises, d'ONG, mais aussi de citoyens et citoyennes, dont les retours ont influencé certaines dispositions du texte (notamment l'interdiction de certaines applications d'IA jugées inacceptables par le public, comme le scoring social général).

En somme, les consultations des citoyens et citoyennes sur l'IA dans les services publics mobilisent différentes méthodes, telles que des enquêtes d'opinion pour prendre le pouls général, des panels délibératifs pour formuler des orientations précises, des ateliers participatifs pour co-construire des solutions, et des plateformes en ligne pour informer et toucher le plus grand nombre. L'enjeu est d'articuler ces contributions de manière cohérente dans le processus de décision. Dans le cadre de ce projet pilote, nous avons décidé de nous pencher sur la question des enjeux de consultation. Dans la partie qui suit, nous expliquerons ce choix de perspective.

6 https://about.make.org/post/conseil-ethique-du-17-juillet-2023 (consulté le 23 octobre 2025).
7 IPPOSI Citizens' Jury report on Artificial Intelligence (AI) in Healthcare. Lynch Syndrome Ireland. https://lynchsyndromeireland.com/2025/02/24/4752/ (consulté le 23 octobre 2025).
8 https://publications.parliament.uk/pa/ld201719/ldselect/ldai/100/100.pdf (consulté le 23 octobre 2025).
9 https://www.lecese.fr/actualites/ia-la-voie-citoyenne. (Consulté le 23 octobre 2025).
10 https://www.cnil.fr/fr/developpement-des-systemes-dia-les-recommandations-de-la-cnil-pour-respecter-le-rgpd. (Consulté le 23 octobre 2025)

2

Projet pilote de dialogue citoyen

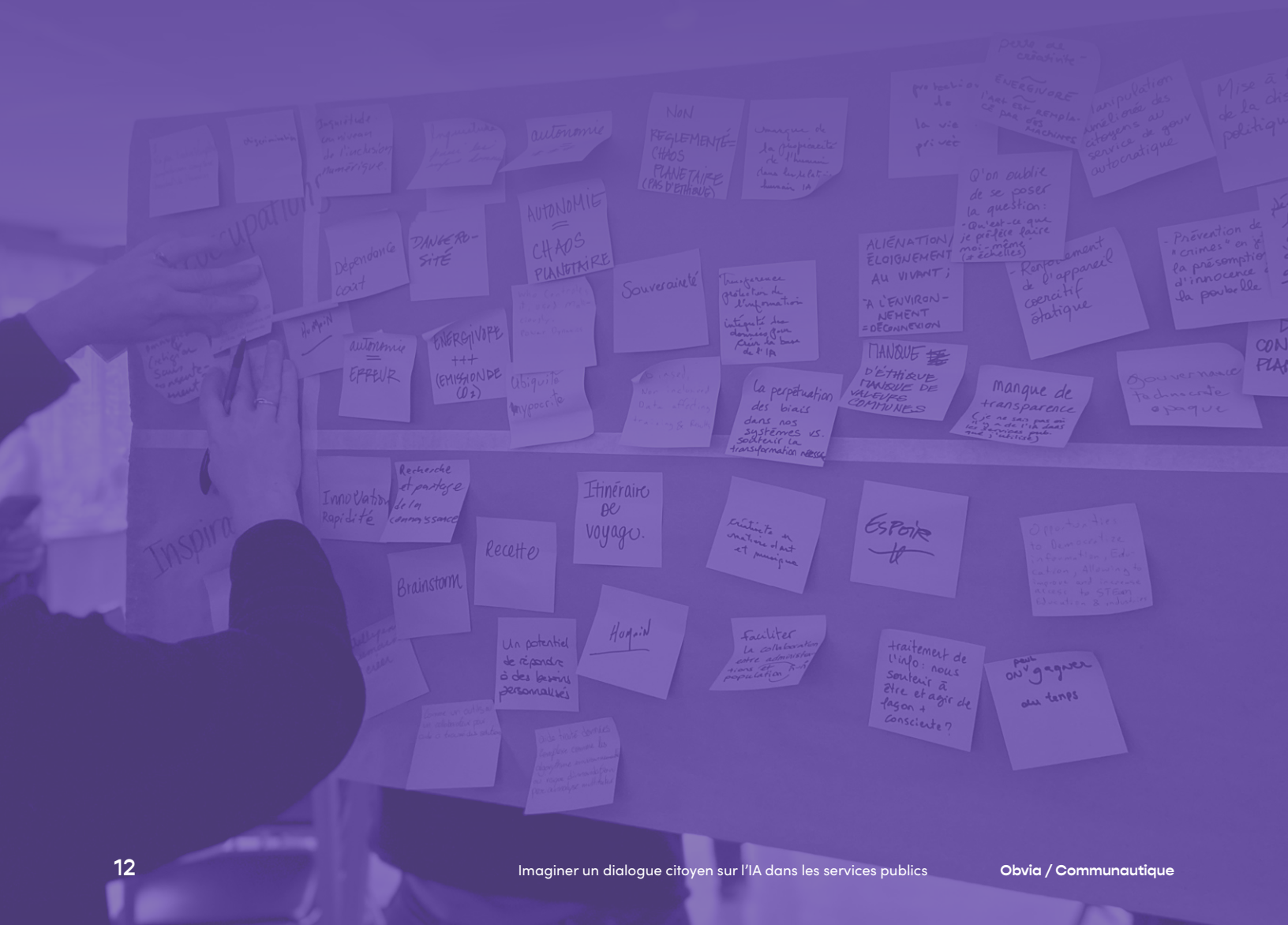

Partie 2 - Projet pilote de dialogue citoyen

A. Description

Le projet pilote a été financé par des fonds publics (FRQSC) et a fait l'objet d'une évaluation éthique universitaire. L'équipe chargée de ce projet est composée de 3 personnes de l'équipe de Communautique, 2 personnes de l'Obvia et de 2 personnes étudiantes. L'équipe a également été accompagnée par des professionnels de la facilitation, dans ce cas-ci, l'organisme Percolab qui a soutenu le processus de recherche au niveau de la structuration de la méthodologie, la préparation des ateliers participatifs et de l'analyse des résultats.

À travers ce projet pilote, l'équipe souhaite jeter les bases d'une réflexion sur les modalités avec lesquelles les personnes citoyennes souhaitent être consultées lorsqu'il est question de déployer de l'IA dans les services publics. Très tôt dans le processus de réflexion, il a été convenu que la recherche prendrait la forme d'une expérimentation qualitative menée localement dans la région de Montréal et qu'elle mettrait l'accent sur des ateliers en présentiel[11] afin de prioriser un processus d'engagement qui soit à la fois contextuel et relationnel.

B. Méthodologie

la méthodologie qui a été utilisée dans le cadre de ce projet pilote vise à rendre plus visible la perspective citoyenne en instaurant un processus de dialogue, d'où cette terminologie de « dialogue citoyen » utilisée dans le présent rapport. Cela dans le but de mieux comprendre, à partir de leur propre expérience, comment et selon quelles modalités consulter les personnes citoyennes sur le déploiement de l'intelligence artificielle dans les services publics. Ce type de dialogue citoyen est utilisé par Communautique dans le cadre de leurs projets de codesign participatif auprès de leurs membres. Il permet de proposer une démarche inductive avec les personnes participantes et favorise ainsi l'inclusion de diverses perspectives en assurant une collaboration dès les toutes premières étapes de la conception du processus. Cette dimension participative exige dès le départ plus d'efforts de collaboration, puisque même la question qui sera posée est soumise à certaines personnes participantes pour commentaires et réajustement. Toutefois, elle constitue une condition essentielle pour assurer le succès de ce type de processus dont l'objectif est non seulement de recueillir le point de vue des personnes citoyennes, mais de les engager activement dans une démarche participative et délibérative. Cela permet de dépasser l'objectif de finalité souvent assigné au processus de consultation publique et de ne plus se concentrer uniquement sur les résultats, mais sur la qualité ou la nature du processus d'engagement qui mènera à ces résultats. Les personnes participantes ne sont plus dès lors de simples interlocuteurs à travers qui des données sont collectées, mais elles sont incluses en tant qu'acteurs de solutions pour lesquelles ils et elles sont parties prenantes.

Dans cette perspective, la recherche repose sur une démarche participative, itérative, co-constructive et créative, laquelle se déploie à travers quatre moments: (1) phase des entretiens exploratoires, (2) phase d'idéation, (3) phase de prototypage et (4) phase de synthèse, et de diffusion des résultats. Cette progression au niveau des étapes d'une démarche de dialogue requiert de **l'agilité** pour l'équipe de recherche, activement impliquée à chacune des phases du projet.

Au départ du processus de construction de dialogue citoyen, l'équipe de recherche a identifié la question suivante : « Comment soutenir une participation active et informée dans le développement de services publics utilisant l'intelligence artificielle pour qu'elle soit entendue et prise en compte ? ». Cette question, bien que clairement trop longue et complexe pour faire l'objet d'une consultation, avait cependant pour objectif de poser deux éléments identifiés dans la littérature scientifique comme étant des enjeux : **la qualité de la participation citoyenne dans les processus de consultation et la capacité transformatrice des décisions informées suite** à **la consultation citoyenne**. C'est donc à partir de cette question que le processus de construction du dialogue citoyen a été amorcé.

11 Les personnes citoyennes ont été recrutées via les réseaux de Communautique et Obvia de la région de Montréal en utilisant principalement le courriel, les réseaux sociaux (notamment LinkedIn et Facebook), ainsi que des affiches numériques.

C. Déroulement et constats

Figure 1. Schéma des phases de la consultation citoyenne tel que partagé aux personnes participantes de la recherche.

Phase 1 : Entretiens exploratoires

Dans une volonté de poser des bases solides à la démarche de recherche, une première phase consistait à mener des entretiens exploratoires. Ceux-ci avaient pour objectif principal de tester et d'ajuster la question de recherche initialement développée par l'équipe de recherche auprès de représentants d'organismes de la société civile. Pour ce faire, nous avons identifié une diversité d'organismes de la société civile œuvrant auprès de groupes variés et porteurs d'enjeux sociaux différenciés. Cette représentation a permis d'assurer une pluralité de perspectives dès le début de la recherche, mais surtout d'assurer une certaine représentativité dans les types d'usages des différents services publics. Nous avons donc rencontré six (6) personnes représentantes d'organismes dont les mandats portent des enjeux liés à l'aide sociale, aux situations de handicap, à la littératie numérique, à la réinsertion professionnelle ou encore aux droits de la personne.

Ces entretiens semi-dirigés d'une durée de soixante (60) minutes ont principalement été menés en présentiel, et parfois en ligne via vidéoconférence, en tenant compte des modalités convenues quant au lieu et à l'horaire avec les personnes participantes[12]. Les questions portaient sur la pertinence, la clarté et le public cible concerné par la question de recherche. Les réponses ont été transcrites manuellement, puis envoyées aux répondants et répondantes pour relecture et approbation.

12 Conformément aux politiques d'éthique de la recherche universitaire, un formulaire de consentement a été présenté et validé par écrit ainsi qu'à l'oral. Les entretiens n'ont fait l'objet d'aucun enregistrement. À noter qu'une compensation financière a été offerte aux personnes participantes.

Constats de la phase 1

→ Besoin de clarification des notions

Tout d'abord, un besoin de clarification des notions de notre question de recherche. L'interrogation initialement formulée a été perçue comme abstraite. La forme et le contenu de la question ont ainsi été revus en fonction des commentaires des participants en vue de la prochaine phase au cours de laquelle la question serait ouverte à une audience plus large et diversifiée. Les thématiques abordées dans les entretiens ont également été catégorisées, discutées en équipe afin qu'elles viennent structurer le contenu et les objectifs des ateliers collectifs de la deuxième phase.

La nouvelle question : « Comment pourrions-nous participer (ou non) au développement de l'IA dans les services publics ? »

Les participants ont souligné l'importance de préciser le périmètre des services publics concernés et de donner des exemples concrets d'usages de l'IA.

→ Inégalités d'accès à l'information

Les participants ont insisté sur le manque d'accessibilité des informations relatives aux usages de l'IA, en particulier pour les publics marginalisés (personnes en situation de handicap, personnes précaires, populations éloignées du numérique).

→ Importance de l'information préalable

Pour pouvoir participer de manière éclairée, les citoyens et les citoyennes doivent d'abord avoir accès à une information claire et pédagogique sur les enjeux de l'IA.

→ Attentes en matière de participation

Des attentes en matière de participation ont été formulées : refus d'une participation purement consultative, demande d'une véritable prise en compte des apports citoyens dans les processus décisionnels. Le terme « être pris en compte » est revenu fréquemment.

→ Question de la temporalité

Les participantes et participants avaient des interrogations sur le moment de la consultation : faut-il consulter avant, pendant, ou après le déploiement des outils IA ? Une majorité a plaidé pour des démarches en amont, permettant une co-construction des projets.

Phase 2 : Phase d'idéation participative – « Imaginer »

(21 mars 2025 - durée 3h)

En partant d'une nouvelle version de la question, cette deuxième phase avait pour objectif de proposer aux personnes participantes d'amorcer une réflexion collective sur les différents éléments ou composantes d'un dialogue citoyen signifiant et transformateur.

Ainsi, ce sont 21 personnes participantes, recrutées à partir des réseaux de Communautique et de l'Obvia, qui ont pris part à ce premier exercice collectif de dialogue citoyen[13]. Sur le plan méthodologique, cette phase reposait sur la tenue d'un atelier de 3h composé de plusieurs activités. Les activités ont été conçues en s'appuyant sur les thématiques recueillies lors des entretiens de la première phase.

L'atelier a été structuré en deux grandes parties. La première partie « informative » visait à permettre aux personnes participantes de se familiariser sur ce qu'est l'IA, sur les services publics et sur les modalités et finalités de la participation civique. La seconde partie proposait des temps d'échange pour exprimer leurs réflexions. Les données issues de cette seconde phase ont été collectées de deux façons complémentaires : par l'observation menée par l'équipe de recherche, sous forme de prises de notes, et par la compilation écrite des réponses formulées par les participantes et participants lors des activités. Cette matière a permis de dégager les principaux thèmes qui ont servi de fondement au prototypage de la troisième phase.

Plus concrètement, l'atelier de 3 heures avec les citoyens et citoyennes était découpé de la manière suivante:

1 Parcours d'exploration de l'IA et des services publics (Parcours en galerie)

Cette activité devait permettre aux personnes participantes de s'informer notamment sur les enjeux, défis, opportunités et risques de l'IA dans les services publics. Un glossaire sur le numérique et l'IA était également disponible.

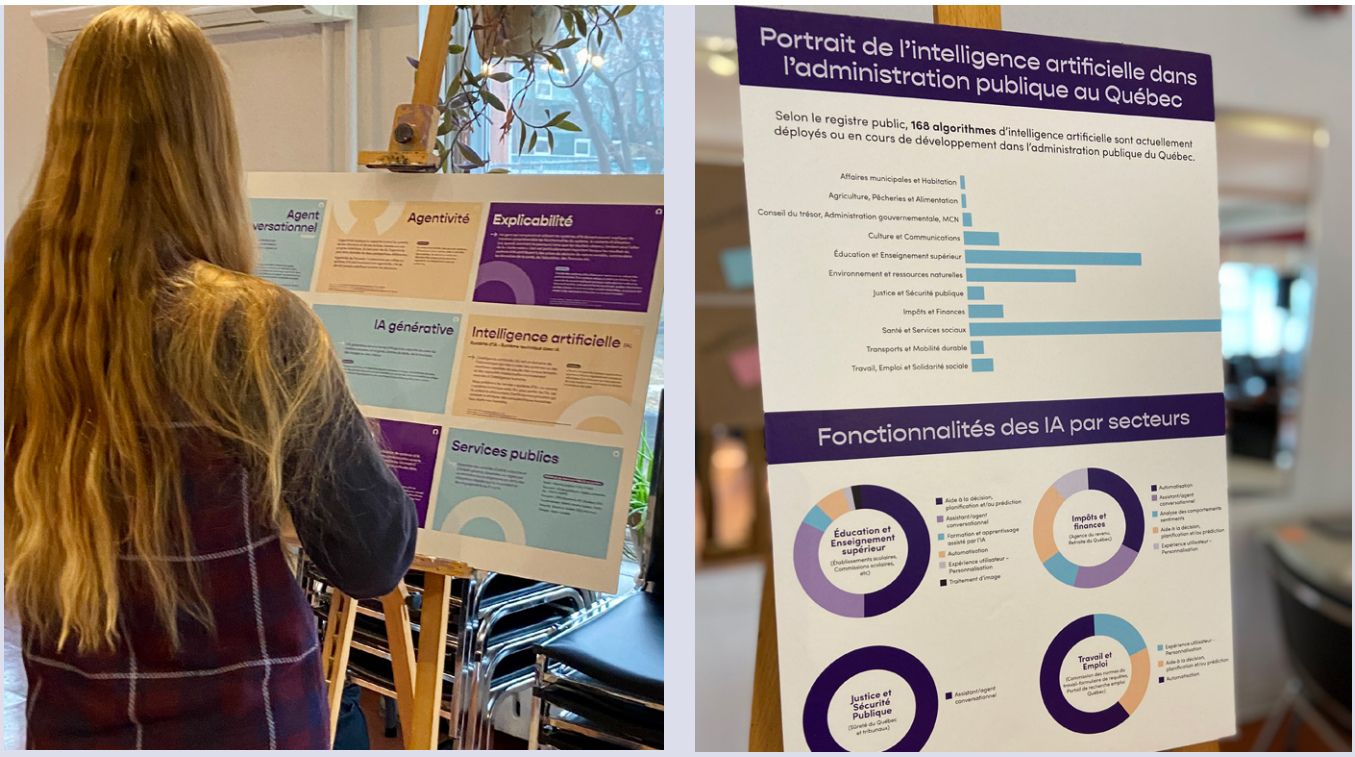

Figure 2. Affiches informatives

13 Conformément aux politiques d'éthique de la recherche universitaire, la participation à cette activité s'est faite sur une base volontaire uniquement, confirmée par la signature d'un formulaire de consentement.

À la suite de ce parcours, les personnes participantes ont été invitées à inscrire leurs inspirations et préoccupations en lien avec l'IA et les services publics.

Figure 3. Tableau participatif des préoccupations et inspirations (Parcours en galerie)

2 Échanges avec des experts en IA et numérique

Les personnes participantes ont ensuite eu l'occasion de discuter avec des intervenants spécialisés sur les enjeux numériques et l'IA. Daniel J. Caron, chercheur reconnu pour ses recherches sur l'intelligence artificielle et la culture numérique dans les services publics, a apporté des éclaircissements sur la culture numérique dans l'administration. De son côté, Sébastien Gambs, professeur en informatique, a partagé son expertise quant à l'éthique de l'IA. Leurs interventions complémentaires ont permis de clarifier certains enjeux et notions liés à l'IA, tels que la gouvernance, les biais algorithmiques, les enjeux éthiques, la protection de la vie privée et les cadres d'intervention publique.

3 Activité composée par 4 stations thématiques

Sous forme de stations thématiques et en sous-groupes, les personnes étaient invitées à discuter de leurs perceptions et besoins vis-à-vis de l'IA, des services publics et des stratégies de participation civique.

- La **première** station avait pour objectif de faire ressortir les thématiques centrales à aborder dans une consultation. La question qui leur était posée était la suivante : quels sont les thématiques et sujets à aborder dans le cadre de consultations sur l'IA et les services publics ?
- La **deuxième** station cherchait à identifier les publics marginalisés et non visibles ainsi que les manières de les rejoindre. Les personnes étaient invitées à répondre à la question suivante : comment s'assurer de rejoindre des publics marginalisés ?
- La **troisième** station visait à cerner les différentes manières de participer à la prise de décisions quant à l'intégration de l'IA dans l'administration publique en se demandant : comment voudriez-vous participer à la prise de décision quant au déploiement de l'IA dans les services publics ?
- La **quatrième** station consistait à réfléchir aux différentes démarches de participation en abordant la question suivante : quels types de démarches peut-on imaginer en fonction de l'échelle de participation publique choisie ?

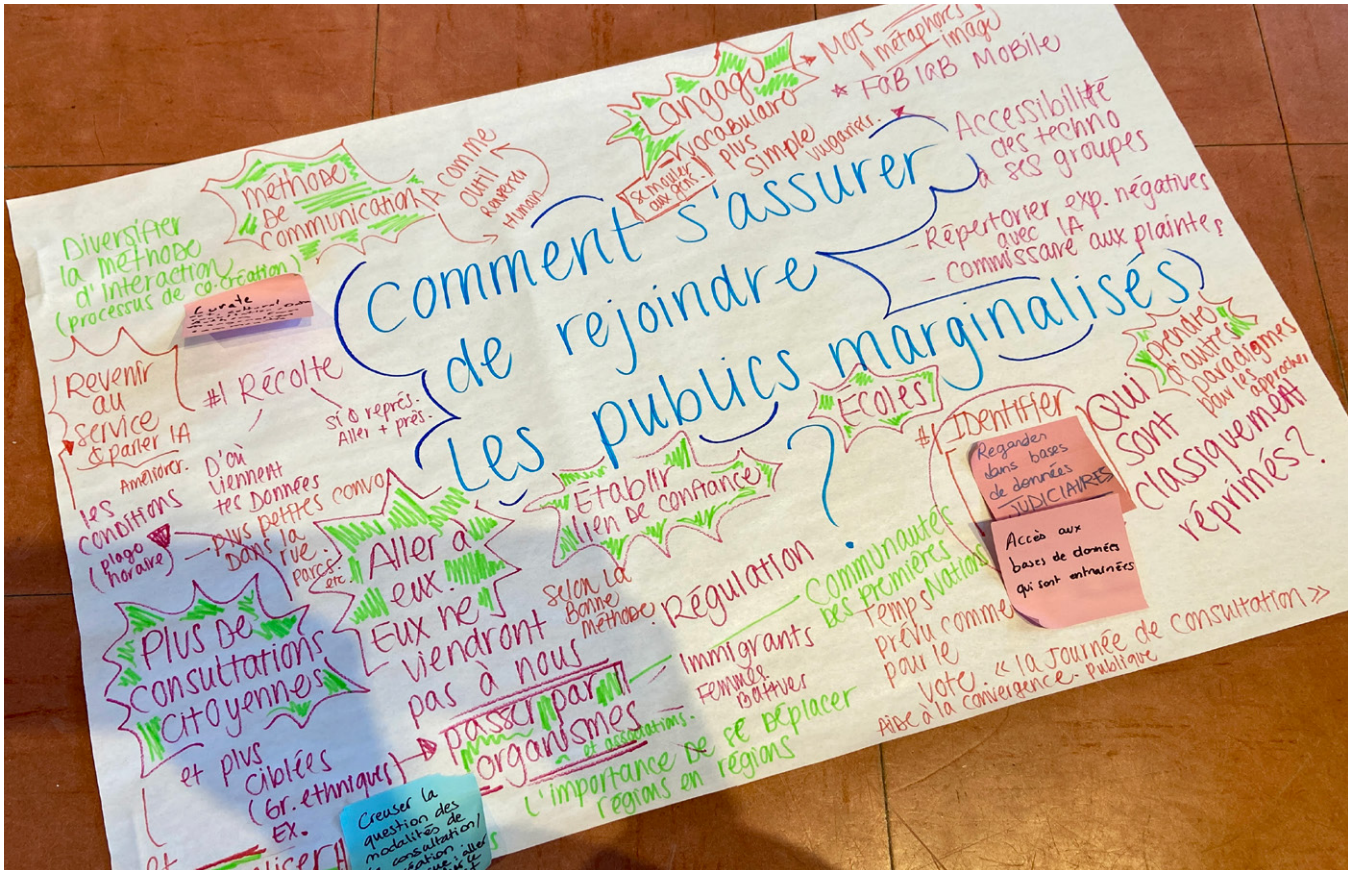

Figure 4. Affiche de la récolte des discussions de la station 2.

4 Activité « Rêvons les façons de participer »

Les personnes participantes ont été sollicitées pour imaginer des mécanismes concrets favorisant l'implication citoyenne. Cet atelier avait pour but de faire émerger de manière collaborative des mécanismes de participation citoyenne dans l'intégration de l'IA dans les services publics. Les idées exprimées ont été captées sous forme d'affiches visuelles.

Pour clôturer l'atelier, les personnes participantes ont répondu à une dernière interrogation : après ces réflexions et discussions, qu'est-ce qui vous semble le plus important maintenant ? Cette dernière activité visait à synthétiser les enjeux importants et à mieux comprendre les constats prioritaires.

Constats de la phase 2

Les échanges de cet atelier ont permis de dégager plusieurs constats clés qui ont directement nourri la conception de l'atelier de prototypage de la Phase 3 :

→ Préoccupations et craintes

Les citoyens et citoyennes se sont inquiétés des effets négatifs de l'IA, notamment en termes de surveillance accrue, de manipulation algorithmique, de biais systémiques et de désengagement humain. Ils ont également évoqué les risques d'inégalités sociales accentuées par les biais des algorithmes et les risques de perte d'emplois dans les services publics.

→ Transparence et confiance

Les participants et participantes ont exprimé un besoin fort de transparence concernant l'utilisation des technologies de l'IA. Ils ont souligné l'importance de comprendre comment l'IA sera utilisée dans les services publics, quels objectifs elle poursuit et comment les données sont collectées et utilisées. La confiance dans l'IA repose sur des garanties d'éthique et de responsabilité.

→ Information claire et accessible

Les participants et participantes ont insisté sur la nécessité d'avoir un accès à une information claire et pédagogique pour pouvoir prendre des décisions éclairées. Il est crucial que les personnes concernées comprennent les enjeux de l'IA pour pouvoir participer activement et en toute connaissance de cause.

→ Inclusion et diversité

L'importance de rejoindre les publics marginalisés dans les consultations a été fortement soulevée. Les citoyens et citoyennes ont suggéré d'adopter des méthodes diversifiées de consultation, notamment des rencontres locales, des formats numériques et des événements plus ludiques pour toucher des populations variées, notamment celles situées en zones rurales ou éloignées.

→ Besoin de co-construction

Il y a un fort intérêt pour une co-construction des démarches participatives. Les citoyens souhaitent pouvoir contribuer activement aux orientations, et non seulement réagir à des propositions déjà formulées par les pouvoirs publics. Ils ont exprimé un désir de ne pas se contenter de consultations ponctuelles, mais de participer à un dialogue continu.

Les constats qui se dégagent démontrent la posture nuancée des personnes participantes qui ne sont pas d'emblée pour ou contre le recours à l'IA dans les services publics, mais ils et elles souhaitent être clairement informés et exigent des conditions quant à la manière et aux raisons de recourir à l'IA.

Phase 3 : Prototyper ou imaginer une démarche de dialogue citoyen

(9 mai 2025)

L'analyse du matériel produit par les personnes participantes durant l'activité a fait émerger plusieurs constats qui ont guidé la conception de l'activité de la troisième phase. Celle-ci visait à approfondir, comprendre et imaginer des stratégies de consultation et de participation citoyennes sur les enjeux soulevés. Plus précisément, les activités proposées ont consisté à explorer et prototyper des démarches de participation citoyenne autour des principes de transparence et de confiance en lien avec le déploiement de l'IA dans les services publics.

Pour cette phase, une invitation en ligne a été diffusée sur les réseaux sociaux et les listes d'envoi de Communautique et de l'Obvia. Ce recrutement a permis de mobiliser 34 personnes pour un atelier d'une durée approximative de 2h30. Les données issues de cette troisième phase ont été collectées de deux façons complémentaires : par l'observation menée par l'équipe de recherche, sous forme de prises de notes, et par la compilation écrite des réponses formulées par les participantes et participants lors des activités. Voici le déroulement détaillé des différents ateliers.

Activité 1 : Confiance et transparence

L'objectif était de mieux comprendre ce que signifie la confiance et la transparence, mais aussi identifier ce qui pourrait les renforcer ou les fragiliser dans le cadre de l'intégration de l'IA dans les services publics (Figure 5).

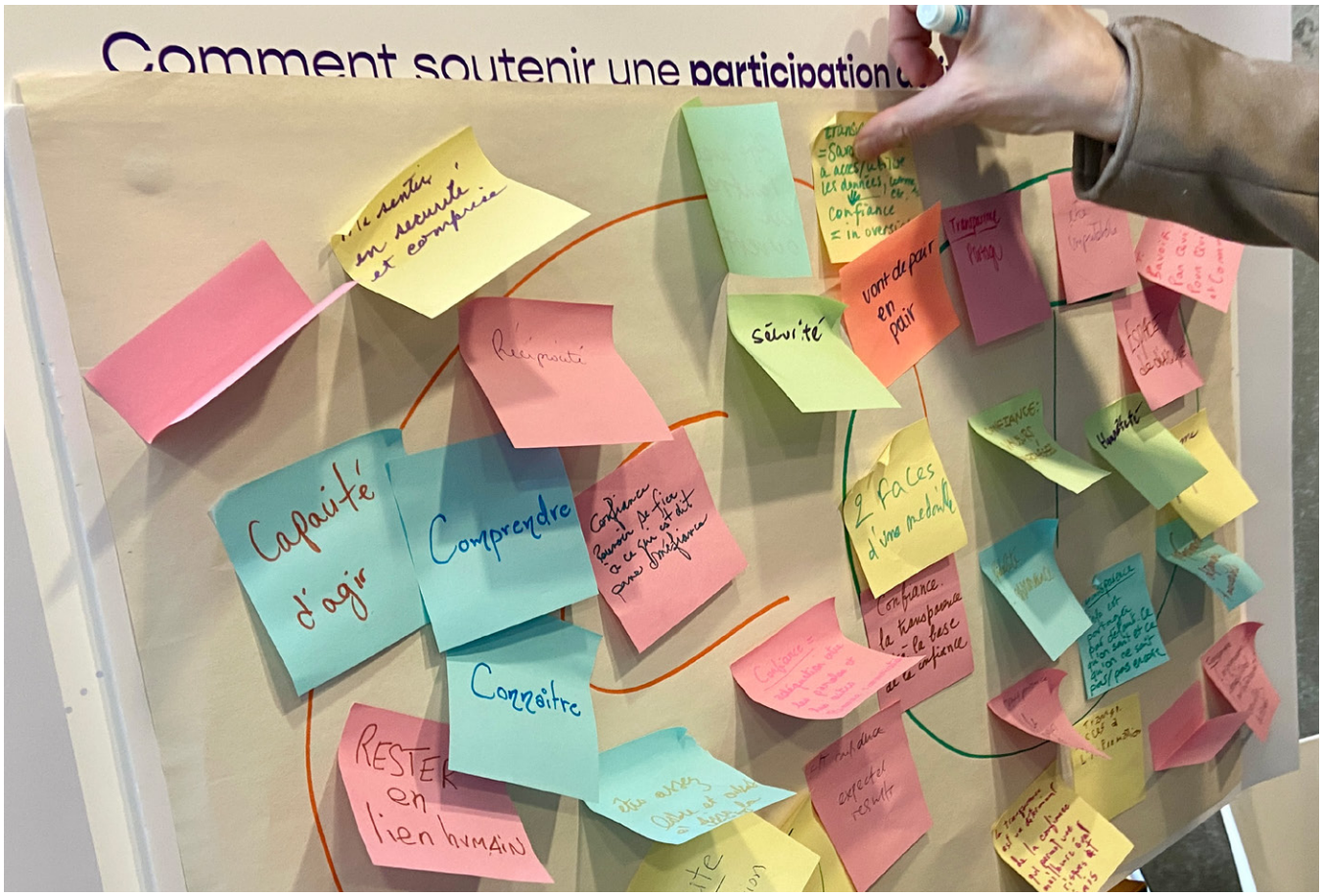

Figure 5. Traces écrites des perceptions citoyennes sur la confiance et la transparence dans les services publics (activité 1)

Constats de l'activité 1 – phase 3

Les discussions autour de cette première activité ont permis de clarifier ce que les personnes participantes entendent par confiance et transparence dans les services publics utilisant l'IA :

→ **Confiance et relation humaine** : importance de maintenir un lien humain dans les services, basé sur l'écoute et le partage de valeurs.

→ **Transparence nécessaire pour la confiance** : besoin de savoir qui développe l'IA, avec quels objectifs, et comment les données sont traitées.

→ **Conditions pour renforcer la confiance :**

- Information claire et vérifiable sur les systèmes utilisés.
- Sécurité des données.
- Explication des biais possibles.

→ **Facteurs fragilisant la confiance :**

- Problèmes non résolus dans les services publics (mauvaise communication, difficulté d'accès).
- Absence de médiation humaine.
- Complexité des informations techniques non adaptées aux citoyens.

Activité 2 : Registre public des algorithmes du gouvernement du Québec

Cette activité avait pour objectif d'explorer la transparence dans des outils concrets. Les personnes participantes ont été invitées à prendre connaissance du registre publié par Données Québec, qui présente les projets d'IA en cours ou implantés dans l'administration publique. Reprenant le tableau Excel qui comprend cent soixante-huit (168) entrées, le registre avait été imprimé sur de grandes affiches (24 pouces par 36 pouces) et 5 ordinateurs étaient à disposition pour consultation en ligne. Les personnes participantes ont ensuite noté leurs impressions (« Qu'en pensez-vous ? ») et partagé leurs réflexions.

Constats de l'activité 2 – phase 3

Voici quelques impressions quant au registre : « Ce registre est incomplet, il ne permet en aucun cas la transparence. Quelles données sont accumulées ? Qui est concerné ? Où sont stockées les données ? Qui y a accès ? » ; « Je constate que l'IA est beaucoup plus répandue que je croyais. Je m'aperçois que je n'ai pas idée de son impact et que je ne comprends pas son implication dans les services, je considère qu'il n'y a pas de transparence. »

→ Perception d'une IA déjà bien implantée dans les services publics, parfois sans que cela soit connu.

→ Manque de clarté et d'accessibilité du registre : les personnes participantes ont souligné qu'il était difficile de comprendre comment les décisions sont réellement prises à partir de ces systèmes.

→ Effet de « choc » en découvrant l'ampleur des usages, notamment dans des secteurs sensibles comme la santé ou l'éducation.

→ Besoin de rendre ces informations plus lisibles et compréhensibles pour le grand public.

Activité 3 : Construction d'une démarche de confiance au soutien d'une grille réflexive

Cette activité avait pour but de plonger plus concrètement dans les conditions pour assurer la confiance des citoyennes et citoyens lorsque des IA sont utilisées dans les services publics. En sous-groupes, ils et elles étaient invités à discuter à partir d'une grille réflexive des dimensions techniques, humaines et environnementales de l'IA et un cas d'usage de l'IA dans les services publics qui leur était fourni.

Grille réflexive

Dimension technique	Dimension humaine	Dimension environnementale
Transparence et explicabilité L'algorithme est-il compréhensible et ses sources de données sont-elles clairement expliquées ?	**Acceptabilité sociale** La population est-elle impliquée dans le développement et l'évaluation de l'algorithme ?	**Conception sobre** Les choix techniques ont-ils été pensés pour réduire la consommation d'énergie et l'empreinte environnementale dès la conception ?
Qualité des données Les données utilisées sont-elles fiables, actuelles et représentatives (sans biais)?	**Pertinence** L'algorithme répond-il à un besoin réel, en tenant compte de la diversité des situations ?	**Empreinte environnementale de l'usage** La consommation énergétique de l'algorithme est-elle mesurée et optimisée ?
Sécurité des données Les données sont-elles protégées contre les risques de fuite ou d'attaque ?	**Compréhension et contestation** Les usagers peuvent-ils comprendre, questionner ou contester les décisions prises?	**Cycle de vie numérique et infrastructure** Le système limite-t-il le gaspillage technologique et la consommation de ressources rares ?
Fiabilité et performance L'algorithme a-t-il été audité dans des conditions réelles et par un comité indépendant pour garantir sa performance ?	**Responsabilité humaine** Des humains restent-ils en mesure de superviser, corriger ou annuler les décisions de l'IA ?	**Contribution à la transition écologique** L'algorithme favorise-t-il l'adoption de comportements plus durables par les usagers ou les agents publics ?
Suivi et évaluation Existe-t-il un processus de mise à jour continu de l'algorithme en fonction des nouvelles données ou des résultats des audits ?	**Évaluation des impacts** Les effets de l'algorithme sur les individus et les groupes vulnérables sont-ils évalués ?	**Fin de vie numérique** Le dispositif prévoit-il des solutions pour limiter les déchets numériques en fin de cycle ?
Autre	**Autre**	**Autre**

Figure 6. Grille inspirée par la grille réflexive de Jacob et Brousseau (2025). Avec ses trois dimensions et cinq questions, cet outil avait pour objectif de soutenir les échanges en sous-groupe.

Les éléments de la grille réflexive étaient présentés sous forme de jeu de cartes (15 cartes-questions, soit 5 cartes-questions par dimension). Les quinze cartes (15) étaient distribuées entre toutes les personnes du sous-groupe qui devaient ensemble décidé des cinq (5) cartes à conserver. Cette première partie de l'activité avait pour objectif de stimuler la réflexion autour des conditions pour renforcer la confiance. Une fois la sélection réalisée, les choix étaient identifiés sur la grille réflexive. Notez que des cartes "autres" étaient aussi disponibles pour permettre aux personnes d'inscrire d'autres questions prioritaires que celles qui leur étaient présentées, mais elles n'ont pas été utilisées.

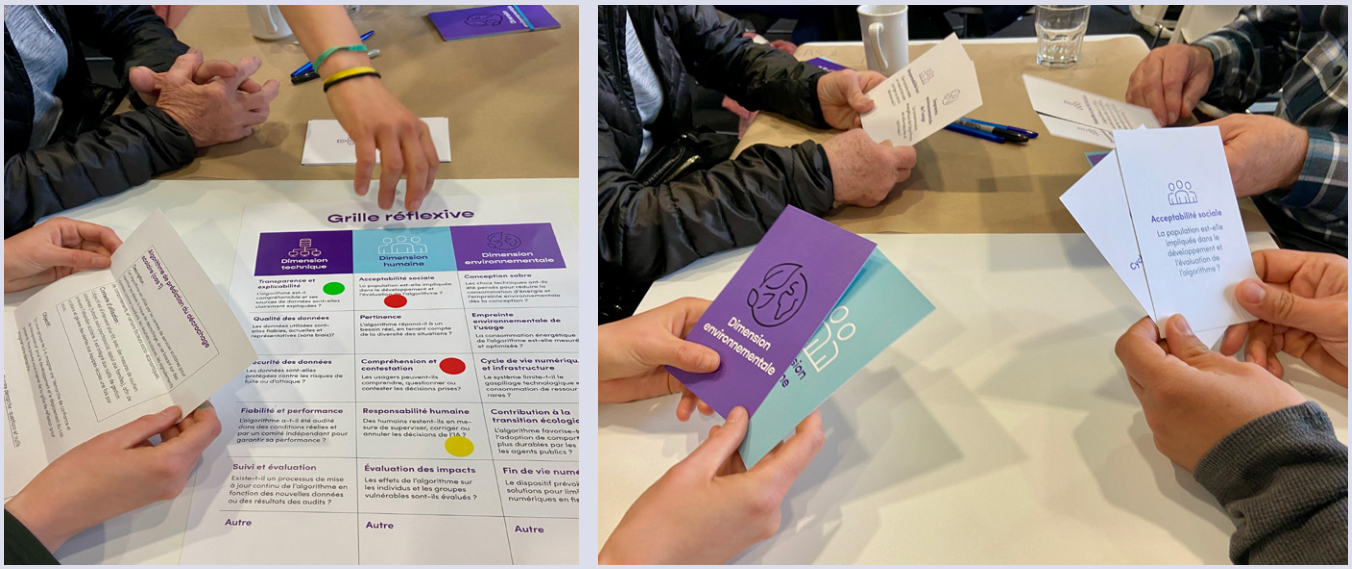

Figure 7. Matériel utilisé pour l'activité de création d'une démarche de confiance.

Constats de l'activité 3 – phase 3

- Réflexion éthique présente : les participants ne sont pas « contre » l'IA, mais demandent que son développement se fasse dans des conditions éthiques et inclusives.
- Consentement éclairé : besoin de pouvoir « dire non » à certains usages.
- Volonté que la participation permette une influence réelle.
- Importance de l'information concrète : les citoyens veulent des exemples concrets, des mises en situation pour comprendre ce que signifie « participer » dans ce contexte.
- Les questions relatives à l'acceptabilité sociale, aux responsabilités humaines ainsi qu'aux évaluations des impacts de la grille ont été retenues par plusieurs groupes
- Les questions portant sur la conception sobre, le cycle de vie numérique et l'infrastructure ont été choisies par une minorité.

Trois cas fictifs

Ensuite, nous avons présenté trois cas fictifs d'IA dans les services publics. Le but de cette seconde partie était d'inciter les groupes à imaginer une démarche centrée sur la confiance et la transparence en lien avec le cas qui leur était présenté. Les personnes étaient invitées à s'appuyer si elles le souhaitaient sur les dimensions de la grille réflexive. Deux questions leur étaient proposées pour faciliter la création de leur démarche de confiance et de transparence :

- Quelles seraient les conditions* pour faire confiance à cette IA au sein du service public ? (*conditions peuvent être préalables au déploiement)
- Quels sont les éléments de transparence nécessaire ?

1

Algorithme de prédiction du décrochage scolaire

Description :

Cet algorithme est utilisé par les centres de services scolaires pour identifier les élèves à risque de décrochage, en se basant sur des données comme l'assiduité, les résultats scolaires, les signalements de comportements, et certains facteurs socio-économiques.

Contexte d'utilisation :

L'objectif est d'intervenir plus tôt, avec des mesures de soutien adaptées (tutorat, suivi psychosocial, appui aux familles), afin de prévenir l'abandon scolaire. Il est intégré aux outils de gestion scolaire et génère des alertes aux équipes-écoles une fois par mois.

2

Algorithme de calcul du montant d'une réclamation d'invalidité

Description :

Cet algorithme est utilisé par un organisme public d'assurance pour estimer automatiquement le montant de la réclamation à verser dans le cadre d'une demande d'invalidité. Il s'appuie sur plusieurs données : l'âge et les revenus antérieurs du demandeur, le type d'incapacité, les recommandations médicales, ainsi que les barèmes réglementaires en vigueur.

Contexte d'utilisation :

L'algorithme génère un montant de compensation suggéré. L'objectif est d'accélérer le traitement des dossiers tout en assurant une certaine cohérence entre les cas.

3

Robot conversationnel en santé en ligne – 811

Description :

Ce robot conversationnel (chatbot) est intégré au site du service téléphonique 811 et aide les citoyens à s'orienter dans le réseau de la santé. Il pose une série de questions sur les symptômes, puis propose des conseils adaptés et des réponses aux questions de la patientèle.

Contexte d'utilisation :

Déployé pour désengorger les lignes téléphoniques du 811, ce système est accessible 24/7 et utilise une base de données médicales validée. Il ne remplace pas un diagnostic, mais fournit une première orientation et des réponses à des questions médicales de base. Il est censé être mis à jour régulièrement en fonction des avis des professionnels.

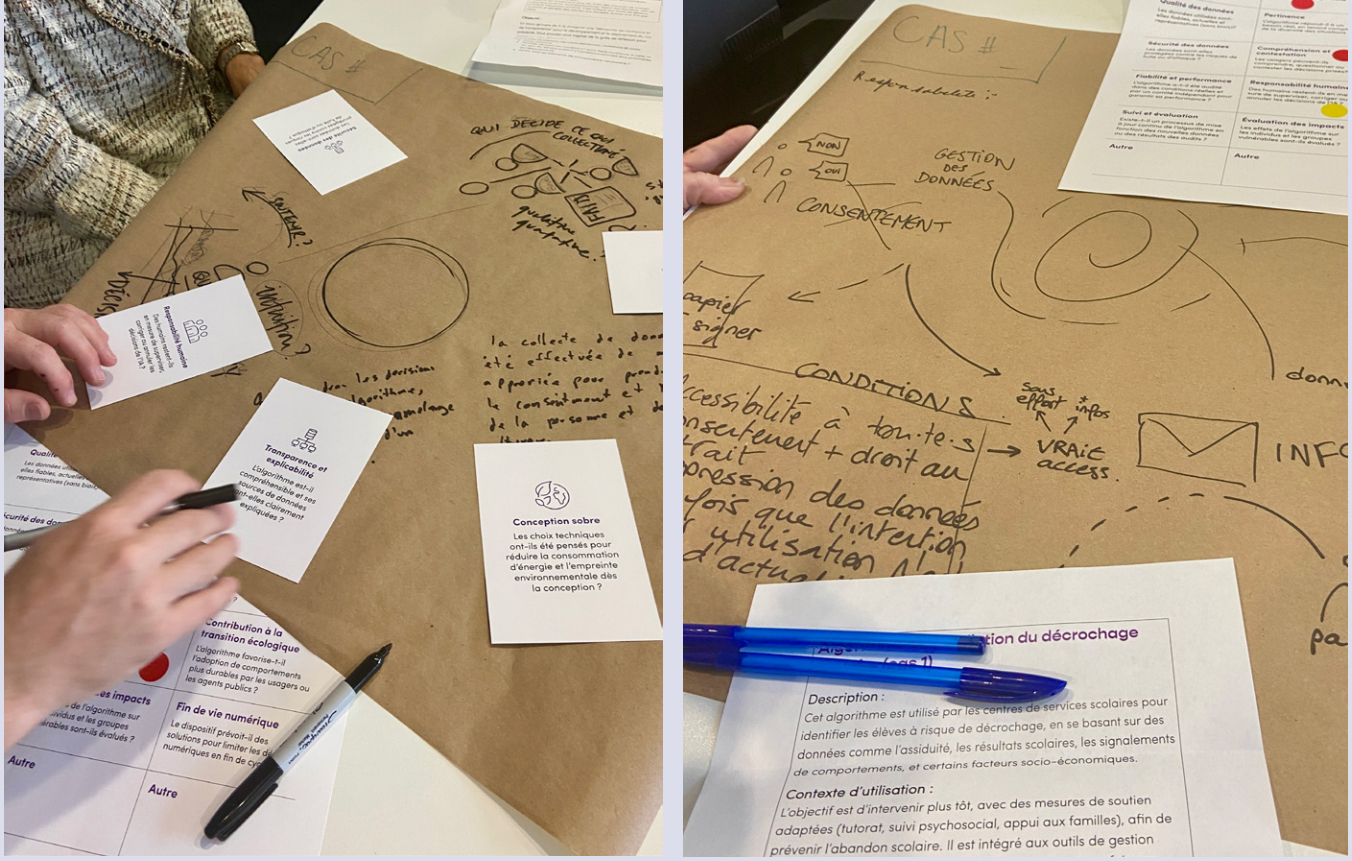

Figure 8. Illustration du processus participatif de l'activité 3.

Pour tous les cas, il est ressorti la condition de comprendre et d'être clair sur la finalité de l'outil d'IA. Quels sont les bénéfices de l'outil d'IA ? Quelle est la valeur ajoutée et quel serait l'impact ? Pour certains groupes, la question de l'importance de comprendre comment la décision est prise a été soulevée. Autre condition apparue dans cinq des six démarches imaginées, sans égard au cas, est la condition du principe d'accessibilité, à travers le droit de refuser qu'une décision ou qu'un service soit médié par l'IA. Dans un temps très court (30 minutes), les participants et participantes sont parvenus à créer des démarches de confiance avec les éléments prioritaires.

Constats généraux de la phase 3

- Volonté d'agir : les citoyens souhaitent non seulement être informés, mais aussi pouvoir agir concrètement et participer aux décisions qui les concernent.
- Besoin d'espaces de dialogue pérennes : création de lieux de médiation entre citoyens, services publics et experts, permettant un dialogue régulier et une construction progressive de la confiance.
- Attention aux dynamiques de pouvoir : nécessité de veiller à l'égalité des participants dans les démarches de consultation (diversité des savoirs, des niveaux de maîtrise technique, etc.). Il faut porter attention à cette diversité des savoirs et s'assurer que les démarches soutiennent l'égalité entre les personnes participantes.
- Complexité des enjeux : les participants refusent une approche binaire (IA bonne / IA mauvaise), et souhaitent être accompagnés pour comprendre les zones grises et les arbitrages possibles.

3

Conditions de mise en œuvre d'un dialogue citoyen pour une gouvernance de l'IA fondée sur la transparence et la confiance

Partie 3 – Conditions de mise en œuvre d'un dialogue citoyen pour une gouvernance de l'IA fondée sur la transparence et la confiance

Les constats issus du projet pilote de dialogue citoyen permettent de dégager plusieurs conditions pour accompagner le développement de démarches de consultations citoyennes sur l'introduction de l'IA dans les services publics québécois.

Ces conditions s'adressent à la fois aux acteurs de la société civile, qui jouent un rôle clé dans l'animation de ces démarches, et aux décideurs publics, qui ont la responsabilité de garantir des processus participatifs ouverts, inclusifs et connectés aux dynamiques institutionnelles.

Assurer une qualité du dialogue et une participation informée sur des enjeux locaux et concrets

Le premier élément porte sur le besoin de **renforcer l'information citoyenne sur l'intelligence artificielle**. Il apparaît nécessaire de développer des outils pédagogiques accessibles, adaptés aux différents publics. Cela pourrait prendre la forme de glossaires vulgarisés ou encore de mises en situations pratiques, permettant aux citoyens de mieux comprendre les enjeux liés à l'IA dans les services publics et de s'approprier les débats de manière active. De plus, comme le sujet est complexe, travailler à partir de cas concrets permet de soutenir ce processus d'appropriation et de compréhension.

Par ailleurs, les acteurs de la société civile sont en position privilégiée pour **encourager la création d'espaces de dialogue pérennes**. L'écosystème québécois de la société civile est composé d'organismes très bien implantés qui disposent de vastes réseaux tant au niveau local et municipal que provincial. Ces espaces de médiation peuvent permettre des échanges réguliers entre citoyens, experts et représentants des services publics. L'objectif est d'éviter des consultations ponctuelles déconnectées des dynamiques locales, et de favoriser l'émergence de relations de confiance et de compréhension mutuelle sur le long terme.

Il est également important de **veiller à la diversité des formats de participation proposés**. Pour garantir une large représentativité des citoyens, les démarches participatives devraient combiner différentes approches : rencontres en présentiel, dispositifs numériques, ateliers en région ou formats plus ludiques. Cette diversité est indispensable pour aller à la rencontre de publics variés, notamment ceux qui sont habituellement moins représentés dans les consultations, tels que les personnes en situation de précarité, les jeunes ou les populations éloignées des centres urbains.

Enfin, les démarches participatives doivent pleinement **reconnaître la diversité des savoirs**. Il convient de valoriser l'expertise d'usage et les expériences vécues des citoyens en tant que ressources légitimes dans le débat public. Les activités proposées devraient être conçues de manière à soutenir l'égalité des participants, en tenant compte des différents niveaux de familiarité avec les enjeux techniques. Cela suppose une attention particulière à l'accompagnement des publics et à la création de conditions favorables à l'expression de toutes les voix.

Participer pour décider en toute transparence

Afin d'instaurer une certaine confiance dans les déploiements de l'IA dans les services publics, mais surtout dans les processus de consultation, il est essentiel d'**ancrer les démarches de participation citoyenne dans les processus décisionnels eux-mêmes**. Les consultations ne devraient pas être menées en parallèle ou en aval des décisions, mais intégrées en amont, de façon à ce que les contributions citoyennes puissent réellement influencer les orientations, la conception et le déploiement des outils d'IA dans les services publics.

Les personnes ayant participé à la démarche exploratoire ont également insisté sur la nécessité de **mettre en place des mécanismes de transparence permettant une meilleure compréhension du fonctionnement, des objectifs, des finalités et des risques**. Cela suppose de rendre visibles et compréhensibles les usages de l'IA : quels systèmes sont utilisés, pour quels objectifs, sur quelles données reposent-ils, et quels en sont les impacts attendus ? Une information claire et régulièrement actualisée est indispensable pour instaurer un climat de confiance entre les citoyens et les institutions publiques.

Ainsi, il serait important d'accorder une attention particulière à **l'inclusion des groupes et individus marginalisés dans les démarches de consultation**. Cela implique de diversifier les canaux de mobilisation, de concevoir des formats adaptés aux différentes réalités sociales et territoriales, et de mettre en place des actions ciblées pour rejoindre les groupes qui participent moins spontanément aux consultations traditionnelles.

Enfin, il est nécessaire d'**investir dans l'accompagnement des citoyens tout au long des démarches participatives**. Cela passe par des actions de renforcement de la littératie numérique et par le développement de dispositifs pédagogiques qui permettent aux citoyens de comprendre les enjeux techniques et éthiques de l'IA. Cet accompagnement doit être conçu comme un préalable indispensable à une participation éclairée et active.

Les décideurs publics gagneraient également à **favoriser des approches de co-construction en impliquant les citoyens dès les phases initiales des projets d'IA**. Une telle approche permettrait de s'assurer que les usages des technologies répondent aux besoins réels des populations et sont alignés avec les valeurs et les attentes exprimées par la société québécoise.

Soutenir une participation équitable en valorisant la diversité des savoirs et expertises

Au fil des différentes phases du projet, qu'il s'agisse des entretiens préparatoires ou des ateliers citoyens, il a été observé que la composition des participants reflétait certaines dynamiques importantes, qu'il conviendra de prendre en compte dans la conception des futures démarches de dialogue citoyen.

Les acteurs qui se sont déplacés et investis dans cette démarche provenaient principalement de la société civile, incluant des citoyens directement concernés par les enjeux abordés. On retrouvait également des représentants du milieu communautaire et associatif, tels que des organismes de défense des droits, des services d'accompagnement aux publics vulnérables et divers groupes citoyens engagés.

Des représentants institutionnels et des élus ont également pris part aux ateliers. Leur présence, bien que ponctuelle, s'est révélée significative parce qu'elle témoigne d'intérêts sur le sujet. Enfin, des membres du monde universitaire (personnes enseignantes, de la recherche et étudiantes) ont contribué aux échanges et à la réflexion collective. Cela témoigne d'un intérêt réel pour ce type de démarche et pour l'ouverture d'un dialogue avec les citoyens et citoyennes. Cet engagement devrait être alors très certainement renforcé, voire pérennisé afin que les futurs espaces de dialogue sur les questions de l'IA dans les services publics permettent de créer des ponts durables entre les personnes citoyennes, les élus et les décideurs publics.

Les ateliers ont naturellement révélé des écarts de connaissances et de maîtrise des enjeux techniques liés à l'IA, particulièrement visibles lors de la phase de prototypage d'une démarche de consultation (Phase 3). Parmi les personnes participantes se trouvaient des personnes qui n'avaient absolument aucune expertise en IA, des personnes avec des expertises en IA et des personnes qui développent des solutions d'IA. La richesse des interactions a été très intéressante et définitivement très porteuse en termes de résultats.

Néanmoins, il a été observé que cette situation peut contribuer à exercer une pression supplémentaire sur plusieurs personnes participantes ne disposant pas d'expertise en IA. Un sentiment de ne pas se sentir à la hauteur (alors que la discussion ne portait pas sur l'IA, mais sur les conditions d'un dialogue citoyen). Une pression également parce que les personnes ayant une expertise en IA ou qui développent de l'IA se tournaient systématiquement vers ces personnes citoyennes sans expertise en IA en leur demandant directement comment est-ce qu'elles souhaitaient être consultées.

Bien que cette dynamique n'ait pas compromis le déroulement global des échanges, elle a tout de même mis en lumière une tendance à privilégier une approche « solutionniste » : poser une question, identifier une personne perçue comme experte (qu'elle le soit en IA ou en participation citoyenne), obtenir une réponse, et clore le sujet. Cette logique, bien qu'efficace en apparence, risque de réduire la participation citoyenne à une simple validation d'une réponse attendue, plutôt qu'à un véritable processus de co-construction. Or, l'intention initiale était de faire de la perspective citoyenne un levier pour enrichir la réflexion collective, et non de répondre à une injonction de participation.

Cet aspect pourrait paraître presque anodin d'autant que, dans les processus de consultation, il est requis d'avoir accès à plusieurs types d'expertises. Dans le contexte actuel des déploiements de l'IA, la parole des experts constitue une ressource fondamentale parce qu'elle permet d'éclairer sur des aspects assez pointus et ainsi informer, par exemple au niveau technique, certaines décisions à prendre. Les personnes expertes en IA sont de ce fait très présentes avec un rôle prépondérant dans tout processus de décision sur le sujet.

Cet exemple met ainsi en lumière le fait que, dans les processus de dialogue, il peut coexister certaines tensions entre les différentes positions et statuts des personnes participantes. Ces tensions ne sont pas forcément prises en considération alors que, pourtant, compte tenu de l'état des connaissances assez faibles de la population en général sur les questions de l'IA et spécifiquement de l'IA dans les services publics, cela peut avoir une incidence assez importante. À ce titre, il est important de considérer des points de vigilance pour le développement de futures démarches de participation sur ces enjeux.

Dans l'optique où il est envisagé d'inclure les personnes citoyennes dans la gouvernance de l'IA et donc de les inviter à participer à des discussions ou consultations sur ces questions, il va être important de non seulement reconnaître leur expertise sur leurs réalités, mais surtout de ne pas faire de cet exercice de consultation un processus unilatéralement extractif de leurs besoins. L'enjeu pour nous dans un contexte d'un dialogue citoyen n'est pas tant lié à l'expertise, mais à l'utilisation de celle-ci et le débalancement dans la dynamique collective que cela peut entraîner. L'expertise des personnes citoyennes ne doit pas être instrumentalisée au profit d'un processus de décision dans lequel elles ne sont finalement pas inclues. Les personnes citoyennes ne sont pas juste des participantes, mais également des actrices. À ce titre, leur niveau de connaissances sur les déploiements de l'IA dans les services publics doit être plus élevé à la fin du processus de dialogue qu'au début.

Cela confirme enfin l'importance de concevoir des dispositifs participatifs et inclusifs qui permettent de soutenir les personnes citoyennes de manière progressive, en tenant compte de la diversité des niveaux de familiarité avec l'IA. Ces dynamiques dont nous avons été témoins soulignent que la gouvernance de l'IA dans les services publics devra impérativement s'appuyer sur des démarches inclusives, en allant au-devant des publics qui participent moins spontanément aux consultations. Les formats de participation devront être pensés pour s'adapter à la diversité des savoirs et des expériences.

Il sera également essentiel de créer des mécanismes de vérification entre les espaces de dialogue citoyen et les processus institutionnels, afin de garantir que les contributions des personnes citoyennes aient un impact effectif sur les décisions publiques. Enfin, il conviendra de reconnaître pleinement l'expertise d'usage et les expériences vécues des personnes citoyennes comme des apports légitimes et nécessaires au débat démocratique sur l'introduction de l'IA dans les services publics.

Renforcer la littératie numérique des personnes citoyennes

La participation significative des personnes citoyennes repose sur leur capacité à comprendre, questionner et intervenir sur les enjeux soulevés par l'IA. Il est donc crucial de renforcer la littératie numérique et l'esprit critique des individus à travers différents moyens :

- **La production de matériel pédagogique accessible et vulgarisé**, portant sur les principes de fonctionnement de l'IA, ses usages dans les services publics, les bénéfices et les risques éthiques, sociaux, politiques, environnementaux, etc.
- **L'animation d'ateliers de littératie numérique** dans les milieux communautaires, scolaires, bibliothèques ou lieux de travail.
- **Le développement de ressources multimédias** (vidéos, balados, etc.) adaptées à différents niveaux d'alphabétisation, d'éducation et traduites en plusieurs langues.

Ces outils ne doivent pas seulement transmettre de l'information, mais favoriser l'appropriation citoyenne des enjeux en partant de leurs réalités (ex. : expériences d'exclusion numérique, de discrimination algorithmique, ou d'incompréhension d'un service public automatisé).

Soutenir des démarches territoriales de participation ancrées dans les réalités locales

L'implantation de technologies IA dans les services publics affecte les communautés de manière différenciée, selon leur contexte social, économique, culturel ou géographique. Il est donc essentiel de favoriser des démarches participatives ancrées sur le terrain, capables de capter les préoccupations et les attentes propres à chaque territoire. Ces démarches peuvent inclure :

- Des **ateliers de quartier** ou forums citoyens sur des projets IA locaux.
- Des **laboratoires vivants** (living labs) où citoyens, fonctionnaires, chercheurs et organismes communautaires construisent ensemble et testent des prototypes technologiques.
- Des **démarches en milieu rural ou éloigné**, en collaboration avec les municipalités et les organisations régionales, pour éviter une gouvernance numérique à deux vitesses, en organisant des ateliers en présence et en utilisant des formats accessibles, avec des acteurs de proximité.

Les Fab Labs, bibliothèques publiques et maisons de la culture représentent des partenaires privilégiés pour animer ces démarches, grâce à leur ancrage dans la communauté, leur capacité d'accueil et leur mission de partage des savoirs.

Instaurer des mécanismes formels, continus et pérennes de participation citoyenne

La mise en place de dispositifs structurés de participation citoyenne représente une étape fondamentale. Il ne s'agit pas de consulter de façon sporadique les parties concernées, mais bien de reconnaître le rôle officiel et continu de celles-ci dans les processus de gouvernance de l'IA. Cela peut prendre la forme de :

- **Comités de pilotage mixtes** intégrant des représentants et représentantes de la société civile, des personnes utilisatrices de services publics, des personnes de terrain et expertes du domaine.
- **Panels citoyens récurrents ou délibératifs**, tirés au sort, appelés à se prononcer sur des décisions ou projets spécifiques liés à l'IA.
- **Conseils citoyens du numérique ou de l'IA** à l'échelle municipale ou provinciale, dotés d'un pouvoir consultatif réel et d'une visibilité institutionnelle.

Ces dispositifs doivent être accompagnés de mécanismes de suivi et de redevabilité clairs, comme l'engagement de publier les décisions prises en réponse aux recommandations citoyennes, et l'explicitation des motifs de refus d'une proposition ou d'intégration partielle de celle-ci.

Conclusion

Les constats issus de cette démarche exploratoire montrent que la consultation citoyenne sur l'introduction de l'intelligence artificielle dans les services publics est à la fois nécessaire et attendue par les personnes citoyennes.

Tout au long des différentes phases du projet, plusieurs éléments clés sont ressortis. Les participants ont exprimé un besoin fort de transparence et de confiance concernant l'utilisation des technologies de l'IA. Ils ont souligné l'importance d'avoir accès à une information claire et accessible, condition indispensable pour permettre une participation véritablement éclairée.

Au-delà d'une participation purement consultative, les citoyens souhaitent pouvoir contribuer activement aux orientations et aux décisions concernant l'IA dans les services publics. Cette volonté de co-construction s'accompagne d'une attention particulière à la nécessité d'inclure des publics diversifiés, en particulier les publics marginalisés, souvent moins représentés dans les espaces traditionnels de consultation.

Les personnes participantes ont surtout insisté sur l'importance de concevoir des formats de participation respectueux de la diversité des savoirs et des expériences, afin de garantir une égalité d'expression et d'implication pour l'ensemble des citoyennes et citoyens.

À ce titre, ces efforts de co-développement et de prototypage démontrent la pertinence d'explorer la création d'usages citoyens développés par et pour les personnes citoyennes.

La présence d'acteurs variés (société civile, milieux communautaires, représentants institutionnels /élus, et universitaires) montre qu'un espace de dialogue est souhaitable et aussi possible, mais que des efforts restent à faire pour renforcer ces dynamiques et les inscrire dans des processus de gouvernance concrets.

Ces enseignements fournissent une base précieuse pour la formulation de recommandations visant à outiller les acteurs publics, les organismes communautaires et les partenaires institutionnels dans la mise en place de démarches de consultations adaptées aux enjeux spécifiques de l'IA dans les services publics québécois.

Annexe 1 - Tableau synthèse des phases de dialogue

Phase	Activité	But	Utilité pour le projet de recherche
Phase 1	Entretiens	Tester et modifier la question de recherche.	
Phase 2	Parcours d'inspiration	Contextualiser et informer sur les enjeux de l'intelligence artificielle dans les services publics.	Faire émerger les premières perceptions citoyennes quant aux préoccupations et inspirations.
	Échanges avec des experts en IA et numérique	Apporter des réponses aux questions des personnes participantes.	Clarifier des notions et enjeux liés à l'IA et aux services publics.
	Activités participatives	Explorer les différentes stations dans le but de comprendre leurs perceptions et besoins quant à l'IA, les services publics et les stratégies de participation civique.	Révéler des besoins clés : un besoin de décentraliser les consultations, adapter les démarches aux publics marginalisés, le besoin de s'informer sur l'IA et ces enjeux.
	Atelier créatif collectif	Imaginer des mécanismes concrets de participation citoyenne.	Produire et schématiser des démarches participatives centrées sur la confiance et les exigences de transparence.
	Temps de partage	Synthétiser les enjeux importants concernant l'intégration de l'IA dans les services publics	Confirmer l'importance et le besoin de démarches de transparence sur les décisions et l'usage de l'IA dans les services publics.
Phase 3	Activité 1	Réfléchir collectivement et échanger autour de la signification de la confiance et de la transparence.	Cerner comment les notions de confiance et de transparence sont saisies et vécues.
	Activité 2	Explorer un outil de transparence (registre publié par Données Québec)	Évaluer l'efficacité perçue du registre comme mécanisme de transparence public.
	Activité 3	Imaginer des démarches centrées sur la confiance et la transparence à partir de cas concret (index 3)	Identifier les dimensions prioritaires selon les citoyens et concevoir des approches participatives.

Annexe 2 - Guide d'entretien semi-directif

Objectif 1 : Tester notre question de recherche

Premières impressions	• Qu'est-ce qui vous vient spontanément en tête lorsque vous entendez cette question ?
Commentaires détaillés	• Prenez le temps de la réflexion, que pensez-vous de notre question de recherche ? • Comprenez-vous les objectifs de notre questionnement ? • Est-ce que vous le trouvez pertinent ? / vous sentez-vous concerné ? • Qu'avez-vous aimé ou moins aimé et pourquoi ?
Recommandation	• Qu'est-ce que vous souhaiteriez modifier et de quelle façon ? • Selon vous, quel profil de citoyen devrait participer à nos discussions ?

Bibliographie

Attard-Frost, B. (2025). T*he death of Canada's artificial intelligence and data act: What happened, and what's next for AI regulation in Canada? Montreal AI Ethics Institute.* The Death of Canada's Artificial Intelligence and Data Act: What Happened, and What's Next for AI Regulation in Canada? | Montreal AI Ethics Institute. 17 janvier 2025.

Bourassa Forcier, M. (2020). *Intégration de l'IA en santé au Québec : enjeux légaux.* Ethics, Medicine and Public Health, *15.* https://doi.org/10.1016/j.jemep.2020.100598.

CARE International & Accenture. (2024). *AI and the Global South: Exploring the Role of Civil Society in AI Decision-Making.* AI and the Global South: Exploring the Role of Civil Society in AI Decision-Making.

Colleret M. et Gingras Y. (2020). *L'intelligence artificielle au Québec : un réseau tricoté serré. Rapport de recherche.* Montréal: Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie.

Conseil de l'innovation du Québec (2023). *Analyse des contributions publiques : Dans le cadre de l'appel à contributions lancé par le Conseil de l'innovation du Québec - Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA.* Gouvernement du Québec. CIQ_Contributions_publiques-2.pdf.

Conseil de l'innovation du Québec. (2024). *Rapport d'activités final : Réflexion collective sur l'encadrement de l'IA.* Gouvernement du Québec. Rapport_activites_final.pdf.

Corbett, J., & Tchatchouang Wanko, C. É. (2022). *Les enjeux transversaux au déploiement et à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein du système professionnel québécois. Rapport.* Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA) / Conseil interprofessionnel du Québec. https://doi.org/10.61737/ZFUW6688.

Défenseur des droits (2024). A*lgorithmes, systèmes d'IA et services publics : quels droits pour les usagers ? Points de vigilance et recommandations.* https://www.defenseurdesdroits.fr/algorithmes-intelligence-artificielle-et-services-publics-2024.

Guillaud, H. (2025). *Dans les défaillances des décisions automatisées.* Dans les algorithmes | Dans les défaillances des décisions automatisées. 9 avril 2025.

Jacob, S., & Souissi, S. (2022). *L'intelligence artificielle dans l'administration publique au Québec.* Cahier de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique, No 5. Québec : Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique, Université Laval https://www.obvia.ca/sites/obvia.ca/files/ressources/202111-EXT-Pub-IA_AdminPubliqueQuebec.pdf.

Loiseau, H., Caron, D.J., Gambs, S. et Brousseau, S. (2025). *Pour une identité numérique québécoise au service des citoyens : enjeux et recommandations. Obvia.* Mémoire présenté à la Commission des finances publiques lors des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi 82, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions. https://doi.org/10.61737/ZFCY4930

Obvia. (2024). État de la situation sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique. https://doi.org/10.61737/CFRT3613.

Pénicaud, S. (2025). *Mythes et enjeux de l'utilisation de l'IA dans les collectivités territoriales.* https://www.intercommunalites.fr/publications/mythes-et-enjeux-de-lutilisation-de-lia-dans-les-collectivites-territoriales/.

Secrétariat du Conseil du trésor Québec (2021). *STRATÉGIE D'INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2021-2026.* Cette publication a été réalisée par le Secrétariat du Conseil du trésor en collaboration avec la Direction des communications, Québec (Québec), Collections de BAnQ.https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/cybersecurite_numerique/Publications/Strategie_IA/Strategie_integration_IA_2021_2026.pdf.

Sieber, R., Brandusescu, A., Sangiambut, S., & Adu-Daako, A. (2024). What is civic participation in artificial intelligence? *Environment and Planning B: Urban Analytics and City Science, 52*(6), 1388-1406. https://doi.org/10.1177/23998083241296200 (Original work published 2025).

Smuha, N.A. (2025). The Cambridge Handbook of the Law, Ethics and Policy of Artificial Intelligence. Cambridge University Press.

obvia communautique

obvia.ca